

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU BRIVADOIS

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 26 FEVRIER 2026 A 18 H 15

L'an deux mil vingt-six, le 26 février à dix-huit heures quinze, le Comité syndical du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois, dûment convoqué le 13 février 2026, réuni à COHADE - salle polyvalente (43100), sous la présidence de Monsieur Didier ROBERT, Président.

Présents :

Messieurs Christophe BRUGEROLLE, David CHANTEMESSE, Jean-Marc CUBIZOLLES, Denis GAILLARD, Maurice LAURENT et Jean Paul TOUCHÉBOEUF, délégués de la commission géographique de l'ARMANDON (6/6)

Mesdames Nathalie AVININ, Patricia BAGUET, Josiane COSTE et Messieurs Emmanuel CORREIRA, Jacques FILIOL, Henri GAY, Eddie GUINET, André HALFON, Christian LASSAIGNE, Didier ROBERT, Michel TARDY, Jacques THERME, Didier SOULIER, Michel DUPIN, délégué(e)s de la commission géographique du CEZALLIER (14/17)

Messieurs Gérard BELIN, Christian CHAZELLET, Guy FOURNIER, Laurent SAGNOL délégués de la commission géographique de COUTEUGES (4/8)

Messieurs Dominique CERES, Michel CLEMENSAT, Christian PASSEMARD délégués de la commission géographique du DOULON (3/4)

Messieurs Bernard BEAUDON, Alain JARLIER et Yves JOUVE délégués de la commission géographique de FONTANNES (3/3)

Madame Jessica COUDERT et Monsieur Denis BONNET, délégué(e)s de la commission géographique des COMMUNES ISOLEES (2/2)

Madame Juliette TIILIARD-BLONDEL et Messieurs Alain BOREL, Maurice ROCHE délégué(e)s de la commission géographique de BRIOUDE (3/5)

Madame Hélène VUARIN et Messieurs Denis BONNET, Jean François BLANC, Anthony LECHEVALIER délégué(e)s de la commission géographique ASSAINISSEMENT (4/6).

Représentés :

Monsieur Guy CHICOUTEL délégué de la commission géographique de COUTEUGES par Monsieur Christian CHAZELLET délégué de la commission géographique de COUTEUGES,
Monsieur Christian CHADUC délégué de la commission géographique du DOULON par Monsieur Michel CLEMENSAT délégué de la commission géographique du DOULON,
Monsieur Jean-Luc VACHELARD délégué de la commission géographique de BRIOUDE par Monsieur Maurice ROCHE délégué de la commission géographique de BRIOUDE.

Excusé :

Monsieur Jean-François LANDES de la commission géographique du CEZALLIER

Monsieur Maurice ROCHE a été nommé secrétaire.

Le président accueille les élus et effectue l'appel. Le quorum atteint, la séance peut commencer par la désignation d'un secrétaire de séance.

Maurice ROCHE est désigné secrétaire de séance.

En début de séance, il est rappelé au comité syndical, les éléments présentés lors du D.O.B :

- De l'existence d'une clef de répartition
- Que les sommes inscrites correspondent aux dépenses et recettes inscrites pour 2026 sans prise en compte des restes à réaliser.
- L'article 012 CHARGES DE PERSONNEL du budget EAU POTABLE est augmenté de l'avance apportée par le budget principal 2025 du S.G.E.B.
- Les travaux effectués en régie sont constatés en investissement

Délibération n°2026.03.01 : Budget Rattaché ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Adoption du budget primitif pour l'exercice 2026

Monsieur le Président propose au Comité syndical le budget primitif – budget rattaché ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour l'exercice 2026 présenté comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF
BUDGET PRIMITIF 2026
SECTION FONCTIONNEMENT

N° COMPTES	LIBELLES	BP 2026
011	ACHATS - FOURNITURES	594 500,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	500 000,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUIT	20 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	22 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	25 500,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00 €
042	DOTATIONS AMORTIS.-PROVISIONS	700 000,00 €
TOTAL DEPENSES EXERCICE		1 844 500,00 €
023	AUTOFINANCEMENT	
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		1 844 500,00 €
042	Opér, ordre transf, entre section	205 000,00 €
70	VENTE DE PRODUITS	1 488 500,00 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	151 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
78	REPRISES SUR PROVISIONS	0,00 €
TOTAL RECETTES EXERCICE		1 844 500,00 €
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		1 844 500,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

N° COMPTES	LIBELLES	BP2026
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORT	0,00 €
020	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €
040	OPERATION ORDRE ENTRE SECTION	205 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00 €
16	EMPRUNTS EN EUROS	192 000,00 €
23	TRAVAUX AEP (*)	1 265 000,00 €

TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		1 762 000,00 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €
021	AUTOFINANCEMENT	0,00 €
040	OPERATION ORDRE ENTRE SECTION	700 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00 €
10	AUTRES RESERVES	0,00 €
16	EMPRUNTS EN EUROS	962 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		1 762 000,00 €

Le président rappelle que par référence à l'article 3.1 des statuts : Fonctionnement et Principes, que seuls prennent part au vote les délégués élus représentant les communes ayant adhéré à la carte de compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Président, le Comité syndical, à l'unanimité des votants présents :

- ADOPTE le budget primitif – budget rattaché ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour l'exercice 2026 tel que joint.

Nombre de délégués en exercice : 6
 Nombre de présents : 4
 Nombre de représentés : 0
 Nombre de votants : 4
Pour : 4

Délibération n°2026.03.02 : Budget Rattaché ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Adoption du budget primitif pour l'exercice 2026

Monsieur le Président propose au Comité syndical le budget primitif – Budget rattaché ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - pour l'exercice 2026 présenté comme suit :

BUDGET ASS. NON COLLECTIF
BUDGET PRIMITIF 2026
SECTION FONCTIONNEMENT

N° COMPTES	LIBELLES	BP 2026
011	ACHATS - FOURNITURES	5 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	18 500,00 €
	TOTAL DEPENSES EXERCICE	23 500,00 €
023	AUTOFINANCEMENT	
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		23 500,00 €
N° COMPTES	LIBELLES	BP 2026
70	VENTE DE PRODUITS	23 500,00 €
	TOTAL RECETTES EXERCICE	23 500,00 €
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		23 500,00 €

Le président rappelle que par référence à l'article 3.1 des statuts : Fonctionnement et Principes, que seuls prennent part au vote les délégués élus représentant les communes ayant adhéré à la carte de compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Président, le Comité syndical, à l'unanimité des votants présents :

- ADOPTE le budget primitif – budget rattaché ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF pour l'exercice 2026 tel que joint.

Nombre de délégués en exercice : 6

Nombre de présents : 4

Nombre de représentés : 0

Nombre de votants : 4

Pour : 4

Délibération n°2026.03.03 : Budget principal - Adoption du budget primitif pour l'exercice 2026

Monsieur le Président propose au Comité syndical le budget primitif principal du Syndicat pour l'exercice 2026 présenté comme suit :

SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU BRIVADOIS
BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026
SECTION DE FONCTIONNEMENT

N° COMPTES	LIBELLES	B.P.2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	635 400,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 790 000,00 €
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTES	69 600,00 €
67	CHARGES SPECIFIQUES	3 000,00 €
68	PROVISIONS	0,00 €
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	158 500,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €
	TOTAL DEPENSES EXERCICE	3 656 500,00 €
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	3 656 500,00 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	116 500,00 €
70	PRODUITS DE SERVICE	3 395 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	145 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
78	REPRISES PROVISIONS	0,00 €
	TOTAL RECETTES EXERCICE	3 656 500,00 €
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	3 656 500,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

N° COMPTES	LIBELLES	B.P.2026
001	SOLDE EXECUT° NEG. REPORTE	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	108 500,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	158 500,00 €

001	SOLDE EXECUT° POSITIF REPORT.	0,00
024	PRODUITS DES CESSIONS	0,00
10	DOTATIONS FONDS DIVERS	0,00 €
16	EMPRUNTS	0,00 €
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	158 500,00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT RECETTES		158 500,00 €

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Président, le comité syndical en sa forme plénière :

- **ADOpte à l'unanimité des votants présents et représentés le budget primitif principal du Syndicat de Gestion des eaux du Brivadois pour l'exercice 2026 tel que joint.**

Nombre de délégués en exercice : 51
 Nombre de présents : 43
 Nombre de représentés : 3
 Nombre de votants : 46
Pour 46

Délibération n°2026.03.04 : Budget EAU POTABLE : Budget Rattaché EAU POTABLE – Adoption du Budget primitif pour l'exercice 2026

Monsieur le Président propose au Comité syndical le budget primitif du budget rattaché EAU POTABLE pour l'exercice 2026 présenté comme suit :

BUDGET EAU POTABLE
BUDGET PRIMITIF 2026
SECTION FONCTIONNEMENT

N° COMPTES	LIBELLES	BP 2026
011	ACHATS - FOURNITURES	2 127 500,00 €
012	REMBOURSEMENT PERSO AFFECTE	2 900 000,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUIT	826 500,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	48 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	400 500,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00 €
68	PROVISIONS	0,00 €
042	DOTATIONS AMORTIS.-PROVISIONS	1 800 000,00 €
TOTAL DEPENSES EXERCICE		8 122 500,00 €
023	AUTOFINANCEMENT	
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		8 122 500,00 €
042	Opér, ordre transf, entre section	1 052 000,00 €
70	VENTE DE PRODUITS	7 050 000,00 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	20 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00 €
78	REPRISES SUR PROVISIONS	0,00 €
TOTAL RECETTES EXERCICE		8 122 500,00 €
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		8 122 500,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

CHAP.	LIBELLES	B.P. 2026
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORT	0,00 €
020	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €
040	OPERATION ORDRE ENTRE SECTION	1 052 000,00 €
	Quote Part subvention	335 000,00 €
	Travaux en Régie	717 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00 €
16	EMPRUNTS EN EUROS	1 100 000,00 €
21	TERRAINS	5 000,00 €
23	TRAVAUX AEP (*)	2 066 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		4 723 000,00 €
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €
021	AUTOFINANCEMENT	0,00 €
040	OPERATION ORDRE ENTRE SECTION	1 800 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000,00 €
10	APPORTS - DOTATIONS	0,00 €
13	SUBVENTIONS	0,00 €
16	EMPRUNTS EN EUROS	2 423 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		4 723 000,00 €

Le président rappelle que par référence à l'article 3.1 des statuts : Fonctionnement et Principes, que seuls prennent part au vote les délégués élus représentant les communes ayant adhéré à la carte de compétence EAU POTABLE.

Le Comité syndical, sur proposition du Président, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le budget primitif du budget rattaché EAU POTABLE pour l'exercice 2026 tel que joint.

Nombre de délégués en exercice : 45
 Nombre de présents : 39
 Nombre de représentés : 3
 Nombre de votants : 42
Pour : 42

Délibération n°2026.03.05 : Autorisation - Fongibilité des crédits M57 – M 49

Monsieur le Président informe le Comité que la réforme de la nomenclature M49 au 1^{er} janvier 2026, permet comme en M57 de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au comité syndical le pouvoir de déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre l'exclusion du chapitre 012 - dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Dans ce cas, le Président est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Vu l'article L.5217-1.6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, et sur proposition du président, le Comité syndical, à l'unanimité des votants présents et représentés :

- Autorise le président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du vote du budget principal 2026, des budgets rattachés EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.
- Précise que cette autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre s'applique tant au budget principal M 57 qu'à budget rattaché Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif en M 49.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

Nombre de délégués en exercice : 51
Nombre de présents : 43
Nombre de représentés : 3
Nombre de votants : 46
Pour 46

Le président clôt la séance en remerciant l'ensemble des élus pour leur investissement au cours de cette mandature notamment sur ces dernières années faisant référence à la mise du syndicat unifié. Il associe l'ensemble du personnel du S.G.E.B et invite les élus à les remercier par des applaudissements.

Il profite pour indiquer que suite au renouvellement électoral, le syndicat procédera aux élections sur la semaine 21. Les communes recevront d'ici une quinzaine de jours un courrier invitant à la désignation des délégués titulaires et suppléants siégeant au sein des commissions géographiques correspondantes.

La séance est levée à 19 h 15.

Fait à Brioude, le 6 février 2026,

Le Président,
Didier ROBERT



Le secrétaire de séance,
Maurice ROCHE

